

REPUBLIQUE FRANCAISE
 Département de Vaucluse

**EXTRAIT DU
 REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**



De la Commune de MAZAN

Séance du 14 juin 2023.

L'an deux mille vingt-trois

Et le quatorze juin,

A 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en date du 08 juin 2023, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Louis BONNET, Maire.

7.10 – Divers

**Délibération n° :
 DEL2023_06_07**

**Objet : Fonds de concours solidarité 2023 de la
 Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin**

Rapporteur : Georges MICHEL

Présents : M. Louis BONNET, M. Georges MICHEL, Mme Joséphine AUDRIN, M. René CECCHETTO, Mme Véronique BERGER, M. Jean-Louis BOURRIE, Mme Marie-Hélène MOREL, M. Silvère JOUBERTEAU, Mme Sophie CLEMENT, Mme Geneviève GABORIT-DUPILLE,, Mme Yvonne VIRDIS, M. Jean-Philippe ACHARD, Mme Christine JACQUES, M. Vincent FLEGON, M. Patrick LECOQ, , Mme Angéline LEROUX, Mme Elodie BOFFELLI, M. Julien BREMOND, Mme Eve GALLAS, M. Bruno GANDON, M. Jean-François CLAPAUD, M. Stéphane CLAUDON.

Ont donné pouvoir : Mme Amandine APPLANAT, Mme Aurélia PISANI, Mme Anne MUH, Mme Maria DUFOUR.

Absents excusés : Mme Cécile DEMENKOFF, M. Patrick ZAMBELLI, M. Franck PETIT.

Secrétaire de séance : Mme Yvonne VIRDIS.

La séance ouverte,

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Au titre de l'année 2023, la Communauté d'agglomération Ventoux Comtat Venaissin (CoVe) apporte son soutien financier à des dépenses sur des équipements communaux.

Dans ce cadre, et au titre de l'année 2023, la CoVe a fixé le montant de fonds de concours solidarité attribué à la commune de Mazan à hauteur de 166 780 euros.

Cette enveloppe financière d'un montant de 166 780 euros s'établit selon le plan de financement prévisionnel suivant :

	Dépenses 2023		Recettes 2023
Fonctionnement			
Dépenses d'énergie des divers équipements	220 000.00€	Fonds concours Cove 2023	97 780.00 €
		Autofinancement	122 220.00 €
Investissement			
Création local serveur, cyber sécurisation	42 665.00 €	Fonds concours Cove 2023	21 000.00 €
		Autofinancement	21 665.00 €
Travaux d'aménagement aux Services Techniques	97 000.00 €	Fonds concours Cove 2023	48 000.00 €
		Autofinancement	49 000.00 €
TOTAL	359 665.00 €		359 665.00 €

Vu le fonds de concours solidarité d'un montant de 166 780 euros établi par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin au profit de la commune de Mazan pour l'année 2023,

Vu le budget principal 2023,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le versement par la Communauté d'Agglomération Ventoux Comtat Venaissin du fonds de concours solidarité d'un montant de 166 780 euros dans le cadre de son soutien financier au projet d'équipements de la Commune,

AUTORISE M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à intervenir.

Vote :	Pour : 26
	Contre : 0
	Abstention : 0

LA DELIBERATION EST ADOPTEE A L'UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
fait et délibéré les jours,
mois et an susdits.

La Secrétaire de Séance,



Yvonne VIRDIS

Le Maire,



Louis BONNET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. A cet effet, le tribunal administratif territorialement compétent peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.